




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111107-17282-DE-1-1_0
Date de signature : 09/11/11
Date de réception : mercredi 9 novembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.1159**

Séance publique du

7 novembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : PROJET EXPERT DANS LE CADRE DU PROGRAMME 'EUROPE POUR LES CITOYENS' - CRÉATION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE

Le 07/11/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 octobre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Catherine SILVESTRE, M. Robert FOUQUET à M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Francis TAULAN, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre GALLESE, M. Henri MATAS, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



09.04

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 07/11/11

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Reine MERGER

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

OBJET : PROJET EXPERT DANS LE CADRE DU PROGRAMME 'EUROPE POUR LES
CITOYENS' - CRÉATION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Comme nous l'avons souhaité dans le cadre de la stratégie de relations internationales 2011-2015, adoptée le 31 janvier 2011, le développement des échanges et le partage des expériences professionnelles constituent un axe prioritaire.

C'est ainsi que le projet EXPERT, imaginé par la Ville d'Aix en Provence, a été retenu par la Commission Européenne dans le cadre du programme " Europe pour les Citoyens ".

Ce projet repose sur la mise en réseau de six villes partenaires d'Aix en Provence (Pérouse - Italie, Tübingen - Allemagne, Bath - Royaume Uni, Coimbra - Portugal, Grenade - Espagne, et Pècs – Hongrie) sur des questions d'intérêt commun et vise ainsi à développer et à solidifier les liens de coopération par des débats éclairés et des échanges de bonnes pratiques.

Un cofinancement d'un montant de 67 813.84€ a été attribué à la Ville pour la réalisation de ce projet sur deux ans. Plusieurs événements auront ainsi lieu à Aix en Provence, en 2011 et 2012, grâce à l'obtention de ce financement européen. Environ 70 invités européens auront ainsi l'occasion de dialoguer avec les aixois.

En novembre 2011, trois temps forts seront organisés :

- Une conférence sur le thème européen de l'année : le volontariat et le bénévolat,
- Des débats thématiques sur le thème de l'espace urbain permettant aux élus et techniciens d'échanger sur des pratiques communes,

- Des rencontres culinaires entre chefs cuisiniers qui offriront aux aixois l'opportunité de déguster le fruit d'une collaboration unique, empreinte des couleurs des 2 pays.

La connaissance mutuelle et le croisement de points de vue d'universitaires, de représentants de la municipalité, d'associations et de citoyens des 7 villes permettront certainement de développer l'appartenance européenne, le partage de pratiques innovantes et de renforcer les liens de partenariat existant grâce à cette capitalisation régulière. C'est également l'opportunité pour la Ville de réaffirmer, dans le cadre des relations internationales, son rôle d'ensemblier au service des acteurs de son territoire.

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
→ Fournitures		
Location de véhicules de services	600	
→ Services		
Agences de voyage	29700	Marché P10055
Services de restauration	13 320	article 30
Hébergement en hôtel	12 480	article 30
Prestations de traduction	5 500	article 30
Informations et guides touristiques	200	article 30
Location de salle	600	article 3 (Hors CMP)
Location de matériel pour manifestations spécifiques	100	article 27 CMP
Achat d'espaces publicitaires à diffusion locale	1500	article 27 CMP
Transports routiers et urbains	350	article 27 CMP
Animation	3 000	article 27 CMP
Montant global de l'unité fonctionnelle	67 350 €	
Procédure : MAPA		

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** cette unité fonctionnelle et la fiche opérationnelle qui la compose afin de permettre la réalisation de ce projet,
- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur les différentes lignes budgétaires du programme 1440 qui présentent les disponibilités suffisantes sur l'exercice 2011.

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué aux Relations Internationales à signer toute convention ou tout document se rapportant à ce projet et à engager les dépenses correspondantes dans le cadre des procédures relevant de la commande publique.

2011.1159 - PROJET EXPERT DANS LE CADRE DU PROGRAMME 'EUROPE POUR LES CITOYENS' - CRÉATION D'UNE UNITÉ FONCTIONNELLE

Présents et représentés	: 51
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 09 novembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**